



Le 9 janvier 2009 : Tous avec Michel FRIQUET pour sa réintégration.

Michel FRIQUET, militant syndical CGT chez Sotira à Meslay du Maine, subissait depuis plusieurs années un acharnement anti syndical de la part de sa direction.

Après plusieurs licenciements, toujours refusés par l'inspection du travail de la Mayenne et la direction régionale du travail, Monsieur FILLON, en janvier 2004, avait autorisé le licenciement de Michel. Après plusieurs épisodes juridiques, d'appel en appel, l'épilogue vient d'être donné mercredi 22 octobre 2008 par le Conseil d'État.

Celui-ci annule l'arrêt du 28 décembre 2006 de la Cour administrative d'Appel de Nantes. **Pour le Conseil d'État, les faits reprochés ne présentaient pas de gravité suffisante pour justifier le licenciement. Il en résulte que le licenciement de Michel FRIQUET n'est plus autorisé.**

Dans le même temps, le tribunal correctionnel de Laval, jeudi 23 octobre 2008 a condamné Monsieur PY, PDG de Sotira à 3000 € et la société SOTIRA à 6000 € d'amendes pour discrimination syndicale sur le déroulement de carrière de Michel, à 5000 € de dommages et intérêts solidairement et 3000 € de frais de procédure.

C'est une double victoire, pour le monde du travail et le respect du droit en général, ainsi que pour les libertés syndicales. C'est un encouragement à tous les militants syndicaux pour faire respecter leur engagement syndical et refuser toute discrimination syndicale.

La FNIC CGT se félicite de ces décisions et va maintenant accompagner Michel FRIQUET dans les démarches qui vont conduire à sa réintégration dans ses droits et à son poste de travail occupé en février 2007 en qualité de technicien de maintenance. Elle sera vigilante sur les conditions de travail de Michel et veillera à l'application de ces deux décisions.

C'est dans ce cadre que la FNIC CGT, l'Union Départementale 53 et les structures locales CGT organisent une action le 9 janvier 2009 pour accompagner Michel devant l'entreprise.

La Fédération appelle l'ensemble de ses syndicats à être présents, en citant plus précisément certaines régions de proximité : Ile de France, Normandie, Bretagne, Nord Pas de Calais, etc.

Agissons ensemble en ce début d'année, le 9 janvier 2009 : une action forte pour soutenir et accompagner Michel dans ce contexte de répressions.

La présence d'un maximum de délégations est incontournable !